

COMMUNIQUE DE PRESSE de l'AFSCA

Confirmation d'un cas de brucellose en Province de Namur

08/03/2012

Un cas de brucellose a été détecté dans un troupeau de vaches allaitantes en Province de Namur.

La Belgique a été déclarée exempte de brucellose le 25 juin 2003 et ce statut est reconnu par la Commission européenne.

Un foyer est toutefois apparu en décembre 2010 mais a été correctement géré, ce qui a permis le maintien de ce statut bien que la cause n'ait jamais pu être découverte.

Un nouveau cas vient d'être détecté en province de Namur grâce au « protocole avortement » financé par l'AFSCA et au respect de la législation relative aux avortements bovins.

L'Agence a bloqué l'exploitation concernée qui est une exploitation de vaches allaitantes. Les exploitations en contact seront mises sous surveillance afin d'éviter la dispersion de la maladie.

L'Agence souligne la bonne collaboration de l'éleveur et des vétérinaires concernés.

Ce cas montre une fois de plus l'importance du protocole avortement et l'efficacité de la nouvelle politique sanitaire concertée entre le secteur agricole, les vétérinaires et l'AFSCA.

Personne de contact pour la presse francophone : Jean-Paul Denuit 0477 83 00 57
Personne de contact pour la presse néerlandophone : Lieve Busschots 0477 59 83 93

